



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND SUD CARAIBE
(population : 74 700 habitants)**

**Compte administratif de 2022
et budget primitif de 2023**

Budget principal et budgets annexes

**(Etablissement public de coopération
intercommunale en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14, alinéa 2, du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2023-0062

SAISINE N° 23-0031-971 – L. 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU** l'arrêté n° 23-377 du Premier président de la Cour des comptes daté du 2 juin 2023 relatif à la participation de magistrats de la Cour des comptes et de chambres régionales des comptes aux contrôles effectués par les chambres régionales et territoriales des comptes Antilles et Guyane à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- VU** l'arrêté n° SG/BCI du préfet de la Guadeloupe du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2023-02-07-00001 du 7 février 2023 ;
- VU** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment l'avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 relatif au compte administratif de 2018 et définissant un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC) et l'avis n° 2022-0091 du 21 novembre 2022 relatif au compte administratif 2021 et au budget primitif 2022 ;

- VU l'arrêté n° 971-2022-12-12-00001 du préfet de la Guadeloupe en date du 12 décembre 2022 portant règlement des budgets primitifs de 2022 de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe ;
- VU la lettre du 13 juin 2023, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes les budgets primitifs de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe en application des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- VU la lettre du 30 juin 2023 par laquelle le président de la chambre a invité le président de la communauté d'agglomération à présenter ses observations ;
- VU les réponses apportées par l'ordonnateur et le comptable ;
- VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Olivier DE SOLAN, premier conseiller, en son rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

La transmission du budget primitif de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC) émane de M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation susvisé.

Selon les dispositions de l'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales, *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, aux termes de l'article L. 1612-20 du code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif de 2022, qui comprend un budget principal, un budget annexe « Transport », un budget annexe « Irrigation », un budget annexe « Eau » et un budget annexe « Assainissement », a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur

proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de l'établissement.

Par lettre du 13 juin 2023, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2023 de la CAGSC.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

II. SUR LA CONCORDANCE DES RESULTATS COMPTABLES

Les résultats comptables du compte de gestion de 2022 du budget principal et des budgets annexes « *Transport* », « *Irrigation* », « *Eau* » et « *Assainissement* » sont en concordance avec ceux des comptes administratifs de 2022.

III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de la séance du 5 juin 2023, la CAGSC a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2023 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Les comptes administratifs ont été votés lors de cette même séance.

Les budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes « *Transport* » et « *Irrigation* » ont été adoptés en équilibre.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « *Eau* » a été adopté avec un déficit de la section d'exploitation de 66 252 342,71 euros et un déficit de la section d'investissement de 271 662,51 euros.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « *Assainissement* » a été adopté avec un déficit de la section d'exploitation de 5 840 910,51 euros et un excédent de la section d'investissement de 37 509,50 euros.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire.

III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2023. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures du compte administratif voté.

III. A. 1. Budget principal

La section de fonctionnement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 12 630,20 euros et de 2 317 976,90 euros.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 636 093,83 euros et de 1 607 695,40 euros.

a. *En recettes de fonctionnement*

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux restes à réaliser en recettes de fonctionnement, qui s'établissent à 2 317 976,90 euros.

b. *En dépenses de fonctionnement*

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », il convient d'ajouter 91 701,56 euros, compte tenu de factures 2022 non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 selon le recensement réalisé par la CAGSC.

Au total, les dépenses de fonctionnement restant à réaliser ainsi corrigées s'élèvent à 104 331,76 euros.

c. *En recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 231 987,23 euros, correspondant aux opérations principales suivantes :

- + 175 416,80 euros pour l'opération « *Covid 19-Protection santé sécurité* » ;
- - 77 046,91 euros pour l'opération « *Travaux de réparation piscine intercommunale tranche 1* » ;
- + 52 469,47 euros pour l'opération « *Acquisition BAV conteneur tri sélectif* » ;
- + 81 147,87 euros pour l'opération « *Extension du compostage domestique* ».

Au total, les recettes d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent ainsi à 1 839 682,63 euros.

d. *En dépenses d'investissement*

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 512 662,33 euros compte tenu des justificatifs des restes à réaliser en dépenses d'investissement communiqués par la communauté d'agglomération :

- - 52 153,46 euros pour l'opération « *Travaux de réparation piscine intercommunale tranche 1* » ;
- + 257 963,11 euros pour l'opération « *Travaux de réparation piscine intercommunale tranche 2* » ;

- + 306 852,68 euros pour l'opération « *Optimisation des coûts de collecte des déchets ménagers en provenance des îles du SUD OM 03-2021* ».

Au total, les dépenses d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent ainsi à 1 148 756,16 euros.

e. *Total des corrections*

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 372 376,66 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget principal

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	43 808 969,44	12 630,20	43 821 599,64	91 701,56	43 913 301,20	91 701,56
Recettes	46 924 462,30	2 317 976,90	49 242 439,20	0,00	49 242 439,20	0,00
Résultat de l'exercice	3 115 492,86	2 305 346,70	5 420 839,56	-91 701,56	5 329 138,00	-91 701,56
Résultat n-1	-6 806 051,86		-6 806 051,86		-6 806 051,86	0,00
Résultat cumulé	-3 690 559,00	2 305 346,70	-1 385 212,30	-91 701,56	-1 476 913,86	-91 701,56
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	2 738 793,43	636 093,83	3 374 887,26	512 662,33	3 887 549,59	512 662,33
Recettes	2 395 209,76	1 607 695,40	4 002 905,16	231 987,23	4 234 892,39	231 987,23
Résultat de l'exercice	-343 583,67	971 601,57	628 017,90	-280 675,10	347 342,80	-280 675,10
Résultat n-1	416 870,75		416 870,75		416 870,75	0,00
Résultat cumulé	73 287,08	971 601,57	1 044 888,65	-280 675,10	764 213,55	-280 675,10
Résultat global de clôture	-3 617 271,92	3 276 948,27	-340 323,65	-372 376,66	-712 700,31	-372 376,66

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget principal est un déficit de 712 700,31 euros, y compris le résultat reporté de fonctionnement de - 6 806 051,86 euros et le résultat reporté d'investissement de + 416 870,75 euros.

III. A. 2. Budget annexe « Transport »

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en recettes d'un montant de 965 779,04 euros, qui n'appellent pas d'observations.

La section d'exploitation ne comporte pas de restes à réaliser en dépenses. Il convient d'en inscrire au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », à hauteur de 48 672,23 euros, correspondant aux factures 2022 non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, et aux factures non rattachées à l'exercice 2022.

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser en recettes et des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 78 060,44 euros, qui n'appellent pas d'observations.

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 48 672,23 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget annexe « *Transport* »

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	4 265 713,12	0,00	4 265 713,12	48 672,23	4 314 385,35	48 672,23
Recettes	4 584 619,04	965 779,04	5 550 398,08	0,00	5 550 398,08	0,00
Résultat de l'exercice	318 905,92	965 779,04	1 284 684,96	-48 672,23	1 236 012,73	-48 672,23
Résultat n-1	6 519 032,62		6 519 032,62	0,00	6 519 032,62	0,00
Résultat cumulé	6 837 938,54	965 779,04	7 803 717,58	-48 672,23	7 755 045,35	-48 672,23
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	29 337,69	78 060,44	107 398,13	0,00	107 398,13	0,00
Recettes	379 113,70	0,00	379 113,70	0,00	379 113,70	0,00
Résultat de l'exercice	349 776,01	-78 060,44	271 715,57	0,00	271 715,57	0,00
Résultat n-1	361 924,62		361 924,62	0,00	361 924,62	0,00
Résultat cumulé	711 700,63	-78 060,44	633 640,19	0,00	633 640,19	0,00
Résultat global de clôture	7 549 639,17	887 718,60	8 437 357,77	-48 672,23	8 388 685,54	-48 672,23

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Transport* » est un excédent de 8 388 685,54 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation de + 6 519 032,62 euros et le résultat reporté d'investissement de + 361 924,62 euros.

III. A. 3. Budget annexe « *Irrigation* »

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en recettes d'un montant de 103 154,66 euros, qui n'appellent pas d'observations.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 170 569,80 euros, qui n'appellent pas d'observations.

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Irrigation* » est un excédent de 97 163,88 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation de + 198 926,57 euros et le résultat reporté d'investissement de + 143 034,11 euros.

III. A. 4. Budget annexe « Eau »

En application de la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, la CAGSC n'exerce plus la compétence eau depuis le 1^{er} septembre 2021. Depuis cette date, elle n'exploite plus effectivement le service de l'eau et les opérations comptables postérieures devraient seulement viser à préparer la liquidation du budget annexe « Eau ». Un budget primitif pour l'exercice 2023 a été voté dans la perspective de la liquidation de ce budget, et aucune dépense ou recette nouvelle se rattachant à l'exercice de la compétence que la communauté d'agglomération a cessé d'exercer au cours de l'exercice 2021 ne saurait être prévue. Pour autant, la CAGSC a continué à assurer la charge de la dette jusqu'au 31 août 2022.

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 17 887 513,66 euros, dont 17 000 426,33 euros au chapitre 011 « Charges à caractère général » et 90 871,85 euros au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » correspondant principalement à des achats d'eau, et 796 215,48 euros au chapitre 66 « Charges financières », correspondant au remboursement d'une quote-part d'intérêts d'emprunt dû au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) pour la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau, en application d'un arrêté préfectoral du 6 janvier 2020. Les mandats de rattachement de ces charges, émis sur les exercices 2020 et 2021, ont été annulés en 2022 par l'émission d'un titre sur le compte 7718 « Autres produits exceptionnels ». Comme ces charges correspondent à des dépenses engagées mais qu'elles n'ont été ni mandatées ni rattachées, il convient de les retenir en restes à réaliser, en application de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales.

Doit être ajouté, au chapitre 011 « Charges à caractère général », un reste à réaliser de 585 326 euros, correspondant à une redevance due à l'office de l'eau au titre des prélèvements d'eau.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 1 658 514,75 euros, qui n'appellent pas d'observations.

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 585 326 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget annexe « Eau »

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	11 918 309,78	17 887 513,66	29 805 823,44	585 326,00	30 391 149,44	585 326,00
Recettes	15 482 845,57	0,00	15 482 845,57	0,00	15 482 845,57	0,00
Résultat de l'exercice	3 564 535,79	-17 887 513,66	-14 322 977,87	-585 326,00	-14 908 303,87	-585 326,00
Résultat n-1	-50 632 585,30		-50 632 585,30	0,00	-50 632 585,30	0,00
Résultat cumulé	-47 068 049,51	-17 887 513,66	-64 955 563,17	-585 326,00	-65 540 889,17	-585 326,00

Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	548 388,04	1 658 514,75	2 206 902,79	0,00	2 206 902,79	0,00
Recettes	95 109,50	0,00	95 109,50	0,00	95 109,50	0,00
Résultat de l'exercice	-453 278,54	-1 658 514,75	-2 111 793,29	0,00	-2 111 793,29	0,00
Résultat n-1	543 351,24		543 351,24	0,00	543 351,24	0,00
Résultat cumulé	90 072,70	-1 658 514,75	-1 568 442,05	0,00	-1 568 442,05	0,00
Résultat global de clôture	-46 977 976,81	-19 546 028,41	-66 524 005,22	-585 326,00	-67 109 331,22	-585 326,00

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « Eau » est un déficit de 67 109 331,22 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation de – 50 632 585,30 euros et le résultat reporté d'investissement de + 543 351,24 euros.

III. A. 5. Budget annexe « Assainissement »

Comme pour le budget « Eau », la CAGSC n'exerce plus la compétence assainissement depuis le 1^{er} septembre 2021. Depuis cette date, elle n'exploite plus effectivement le service de l'assainissement, et les opérations comptables postérieures devraient seulement viser à préparer la liquidation du budget annexe « Assainissement ». Un budget primitif pour l'exercice 2023 a été voté dans la perspective de la liquidation de ce budget, et aucune dépense ou recette nouvelle se rattachant à l'exercice de la compétence que la communauté d'agglomération a cessé d'exercer au cours de l'exercice 2021 ne saurait être prévue. Pour autant, la CAGSC a continué à assurer la charge de la dette jusqu'au 31 août 2022.

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 993 119,81 euros, dont 10 391,03 euros au chapitre 011 « Charges à caractère général », 924 784,52 euros au chapitre 66 « Charges financières », correspondant au remboursement d'une quote-part d'intérêts d'emprunt dû au SIAEAG pour la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau, en application d'un arrêté préfectoral du 6 janvier 2020, et 57 944,26 euros au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Il convient d'y ajouter, au chapitre 011 « Charges à caractère général », un montant de 83 170,73 euros, correspondant à des dépenses de consommation électrique de 2021.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 3 359 047,10 euros, dont 1 506 200,46 euros au chapitre 16 « Emprunts », 1 402 693,98 euros au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et 450 152,66 euros au chapitre 23 « Immobilisations en cours », qui n'appellent pas d'observations.

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 83 170,73 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°4 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget annexe
« Assainissement »

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	904 721,62	993 119,81	1 897 841,43	83 170,73	1 981 012,16	83 170,73
Recettes	1 321 698,84	0,00	1 321 698,84	0,00	1 321 698,84	0,00
Résultat de l'exercice	416 977,22	-993 119,81	-576 142,59	-83 170,73	-659 313,32	-83 170,73
Résultat n-1	-721 511,66		-721 511,66	0,00	-721 511,66	0,00
Résultat cumulé	-304 534,44	-993 119,81	-1 297 654,25	-83 170,73	-1 380 824,98	-83 170,73
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	748 798,61	3 359 047,10	4 107 845,71	0,00	4 107 845,71	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-748 798,61	-3 359 047,10	-4 107 845,71	0,00	-4 107 845,71	0,00
Résultat n-1	786 308,11		786 308,11	0,00	786 308,11	0,00
Résultat cumulé	37 509,50	-3 359 047,10	-3 321 537,60	0,00	-3 321 537,60	0,00
Résultat global de clôture	-267 024,94	-4 352 166,91	-4 619 191,85	-83 170,73	-4 702 362,58	-83 170,73

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « Assainissement » est un déficit de 4 702 362,58 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation de - 721 511,66 euros et le résultat reporté d'investissement de + 786 308,11 euros.

Le résultat agrégé du compte administratif 2022 est un déficit de 64 038 544,69 euros, représentant 82 % des recettes de fonctionnement :

Tableau n°5 : Résultat agrégé du compte administratif de la CAGSC (en euros)

Budgets	Recettes de fonctionnement	Résultat de clôture
Budget principal	49 242 439,20	-712 700,31
Budget annexe Transport	12 069 430,70	8 388 685,54
Budget annexe Irrigation	444 551,26	97 163,88
Budget annexe Eau	15 482 845,57	-67 109 331,22
Budget annexe Assainissement	1 321 698,84	- 4 702 362,58
Résultat	78 560 965,57	-64 038 544,69

Source : chambre régionale des comptes

III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles

III. B. 1. Budget principal

a. En recettes de fonctionnement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles de fonctionnement à 48 743 626,34 euros.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est diminué de 8 251 euros afin de tenir compte du montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Au total, le montant des recettes de fonctionnement, y compris les restes à réaliser, s'élève à 51 053 352,24 euros.

b. Les dépenses de fonctionnement

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 47 358 414,07 euros, hors résultat reporté de 3 690 558,97 euros.

Les mesures nouvelles du chapitre 011 « *Charges à caractère général* » sont diminuées de 2 581 441,70 euros compte tenu de l'état de consommation des crédits arrêté à la date du présent avis. Les propositions de réduction ont fait l'objet d'une analyse partagée entre la chambre et la CAGSC.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 49 000 euros afin de prendre en compte les montants de subventions attribués aux associations de droit privé.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est augmenté de 715 477,29 euros, correspondant aux corrections suivantes :

- - 1 231 605,18 euros pour les contentieux en cours ;
- + 1 947 082,47 euros concernant les contributions 2022 et 2023 de la CAGSC à la mission de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) respectivement votées à 793 210 euros et 1 153 872,47 euros par le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) par les délibérations N°CS2022-09-63/07 du 19 septembre 2022 et N°CS2023-04-27/2 du 04 avril 2023. La CAGSC conteste ces montants. Par mesure de prudence, ils sont intégrés au chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* ».

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est diminué de 3 143,80 euros pour être ramené à 436 395,28 euros, somme suffisante pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses de fonctionnement, y compris les restes à réaliser, s'établit à 49 235 196,59 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'investissement à 2 442 255,32 euros, hors résultat reporté de 73 287,08 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 30 080 euros en l'absence de début d'exécution de l'opération « *Modernisation du marché intercommunal de la CAGSC* ».

En miroir de la diminution du virement à la section d'investissement, le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » est diminué de 3 143,80 euros.

En tenant compte de ces corrections, le montant total des recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'établit à 4 322 001,23 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 3 487 143,97 euros.

La CAGSC, accompagnée par la chambre, a identifié les opérations pour lesquelles les dépenses d'investissement peuvent être réduites pour l'année 2023 en fonction des retards d'exécution des travaux ou prestations. Ces dépenses d'investissement, qui ne sont pas encore engagées, seront reportées sur l'année 2024. Les opérations nécessaires à la sécurité ou déjà engagées sont maintenues.

Ainsi, le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » peut être réduit de 313 898,90 euros, correspondant aux opérations principales suivantes :

- - 136 772,33 euros pour l'opération « *Travaux de réparation de la piscine intercommunale tranche 2* » ;
- - 191 926,57 euros pour l'opération « *Modernisation de l'infrastructure informatique* » ;
- - 75 200 euros pour l'opération « *Modernisation du marché intercommunal de la CAGSC* » ;
- + 90 000 euros pour l'opération « *Emergence du projet alimentaire territorial du GSC* ».

Le montant total des dépenses d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'établit donc à 4 322 001,23 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif ainsi corrigé présente un suréquilibre de 1 818 155,65 euros de la section de fonctionnement et un équilibre de la section d'investissement.

III. B. 2. Budget annexe « *Transport* »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 3 760 271,11 euros, hors résultat reporté de 6 496 041,71 euros.

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est augmenté de 106 342,13 euros compte tenu de l'exécution budgétaire prévisionnelle.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est augmenté de 665 736,40 euros, correspondant au versement mobilité des mois de novembre et décembre restant à percevoir.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'élève à 11 994 170,39 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'exploitation à 11 222 091,86 euros.

Les mesures nouvelles du chapitre 011 « *Charges à caractère général* » sont diminuées de 1 100 204,37 euros compte tenu de l'état de consommation des crédits arrêté à la date du présent avis. Les propositions de réduction ont fait l'objet d'une analyse partagée entre la chambre et la CAGSC.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 114 854,25 euros compte tenu de l'exécution budgétaire prévisionnelle.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 237 339,93 euros afin de prendre en compte les montants de subventions attribués aux associations de droit privé.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est diminué de 1 488 297,08 euros, correspondant aux corrections suivantes :

- - 97 016,22 euros pour le compte 6711 « *Intérêts moratoires et pénalités sur marchés* » ;
- - 6 000 euros pour le compte 6712 « *Pénalités, amendes fiscales et pénales* » ;
- - 9 000 pour le compte 6718 « *Autres charges exceptionnelles* » ;
- - 1 376 280,86 euros pour le compte 673 « *Titres annulés* » relatif au « rattrapage de dotation » du fonds d'investissement routier et des transports (FIRT) pour la période 2015 à 2016, les discussions sur la perception de ces recettes étant actuellement en cours avec le conseil régional.

En miroir de la diminution du chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » pour le montant FIRT, le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est augmenté de 1 376 280,86 euros.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est diminué de 1 002 876,53 euros pour être ramené à 383 867, 91 euros, somme suffisante pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'établit à 8 703 472,79 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'investissement à 1 763 083,34 euros, hors résultat reporté de 711 700,63 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 2 000 euros en l'absence de justificatif de ce montant.

En miroir de la diminution du virement à la section d'investissement, le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » est diminué de 1 002 876,53 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'investissement s'établit à 1 469 907,44 euros.

d. Les dépenses d'investissement.

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 2 396 723,53 euros.

Le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » est diminué de 48 390 euros en l'absence d'opération en cours.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 956 486,53 euros pour tenir compte de l'état d'avancement de l'opération « *Billettique* » et de l'absence de marché pour l'acquisition des navettes pour les îles des Saintes.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'investissement s'établit à 1 469 907,44 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif ainsi corrigé présente un suréquilibre de 3 290 697,60 euros de la section d'exploitation et un équilibre de la section d'investissement.

III. B. 3. Budget annexe « Irrigation »

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 120 241,04 euros, hors résultat reporté de 19 467,91 euros, et les dépenses nouvelles d'exploitation à 242 863,61 euros.

Elle a voté les recettes nouvelles d'investissement à 165 160,89 euros, hors résultat reporté de 145 111,11 euros, et les dépenses nouvelles d'investissement à 139 702,20 euros.

Ces prévisions n'appellent pas d'observations.

Le budget primitif proposé par la chambre présente, comme le budget voté, un équilibre de la section d'exploitation et de la section d'investissement.

III. B. 4. Budget annexe « Eau »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté une recette nouvelle d'exploitation à hauteur de 9 604 799,26 euros.

La recette de 9 604 799,26 euros inscrite au chapitre 78 « *Reprises sur provisions semi-budgétaires* » correspond à la reprise de provisions découlant de l'admission en non-valeur et de l'annulation de titres prévues aux chapitres 65 « *Autres charges de gestion courantes* » et 67 « *Charges exceptionnelles* » et n'appelle donc pas d'observations.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté des dépenses nouvelles d'exploitation de 28 782 530,13 euros, hors résultat déficitaire reporté de 47 068 049,51 euros.

Au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* », les dépenses d'admission en non-valeur, prévues à hauteur de 264 310,79 euros, n'appellent pas d'observations.

Au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », le montant prévu de 9 340 488,47 euros correspond principalement à l'annulation de titres de recettes relatifs aux consommations d'eau de 2014 à 2018, émis entre 2016 et 2020. La chambre constate que 9 283 326,74 euros ont déjà été mandatés entre juin et octobre 2023 et que la dépense prévue doit donc être maintenue au budget primitif.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est diminué de 13 708 711,72 euros, correspondant aux corrections suivantes :

- - 19 177 730,87 euros votés au budget primitif en lieu et place de restes à réaliser d'un montant équivalent votés au compte administratif mais qui doivent être repris en restes à réaliser et non en provision, en application de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales ;
- + 5 469 019,15 euros de provisions pour dépréciation de créances. Ce montant résulte de l'application du taux d'irrécouvrabilité de 43,47 % déterminé par le comptable public aux restes à recouvrer de 18 178 158,64 euros, déduction faite des annulations de créances prévues au budget primitif 2023 et du solde des provisions pour dépréciation de créances de 2 433 026,41 euros au 31 décembre 2022.

c. La section d'investissement

La CAGSC n'a voté aucune dépense ou recette nouvelle dans la section d'investissement.

d. Total des corrections

Le budget primitif ainsi corrigé présente un déficit de 71 009 908,32 euros en section d'exploitation et un déficit de 1 568 442,05 euros en section d'investissement.

III. B. 5. Budget annexe « Assainissement »

a. Les recettes d'exploitation

La recette de 2 301 698,97 euros inscrite au chapitre 78 « *Reprises sur provisions semi-budgétaires* » correspond, par suite de l'annulation de titres prévue au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », à la reprise complète du solde créditeur du compte 491 « *Dépréciation des comptes de clients* » au 31 décembre 2022 tel qu'il ressort du compte de gestion. Elle doit être inscrite comme proposé.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté des dépenses nouvelles d'exploitation de 7 769 739,75 euros, hors résultat déficitaire reporté de 304 534,44 euros.

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », le montant prévu de 3 485 908,13 euros correspond principalement à l'annulation de titres de recettes relatifs aux factures d'assainissement de 2014 à 2018, émis entre 2016 et 2020. La chambre constate que 3 454 951,82 euros ont déjà été mandatés entre juin et octobre 2023 et que la dépense prévue doit donc être maintenue au budget primitif.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » est diminué de 3 204 076,73 euros, correspondant aux corrections suivantes :

- - 4 283 831,62 euros votés au budget primitif en lieu et place de restes à réaliser d'un montant équivalent votés au compte administratif mais qui doivent être repris en restes à réaliser et non en provision, en application de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales ;
- + 1 079 754,89 euros de provisions pour dépréciation de créances. Ce montant résulte de l'application du taux d'irrécouvrabilité de 33,21 % déterminé par le comptable public aux restes à recouvrer de 6 772 798,73 euros, déduction faite des annulations de créances prévues au budget primitif 2023.

c. La section d'investissement

La CAGSC n'a voté aucune dépense ou recette nouvelle dans la section d'investissement.

d. Total des corrections

Le budget primitif ainsi corrigé présente un déficit de 3 644 789,03 euros en section d'exploitation et un déficit de 3 321 537,60 euros en section d'investissement.

IV. SUR LA COMPATIBILITE DU BUDGET A LA TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT

Le budget primitif 2023 tel qu'il résulte des modifications proposées par la chambre est en déséquilibre, puisque les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » sont en déséquilibre.

Tableau n°6 : Vue d'ensemble du budget primitif 2023 (en euros) de la CAGSC

	Budget principal	Budget annexe « Transport »	Budget annexe « Irrigation »	Budget annexe « Eau »	Budget annexe « Assainissement »
	Recettes				
Fonctionnement	51 053 352	11 994 170	242 864	9 604 799	2 301 699
Investissement	4 322 001	1 469 907	310 272	90 073	37 510
Total	55 375 353	13 464 077	553 136	9 694 872	2 339 209
	Dépenses				
Fonctionnement	49 235 197	8 703 473	242 864	80 614 708	5 946 488
Investissement	4 322 001	1 469 907	310 272	1 658 515	3 359 047
Total	53 557 198	10 173 380	553 136	82 273 223	9 305 535
Résultat global	1 818 155	3 290 697	-	-72 578 351	-6 966 326

Source : chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes de la Guadeloupe avait proposé un plan de redressement des comptes dans son avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 prévoyant un rétablissement de l'équilibre du budget principal et du budget annexe « Eau » à l'horizon 2024.

Selon la trajectoire prévue, le résultat prévisionnel 2023 de la section de fonctionnement du budget principal était un excédent de 2 M€ avec un résultat cumulé de -3,18 M€.

Le budget primitif 2023 tel que proposé par la chambre présente un excédent de la section de fonctionnement de 5,5 M€ et un résultat cumulé de cette même section en excédent de 1,8 M€.

Grâce à une stabilisation des charges à caractère général et des dépenses de personnel, quoique à un niveau élevé, et à une hausse des recettes fiscales, due à l'application de la hausse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères préconisée par la chambre dans son avis n° 2022-0091 du 21 novembre 2022, le budget principal de la CAGSC s'est donc redressé.

Toutefois, ce budget devrait reprendre les résultats des budgets annexes « Eau » et « Assainissement », en cours de liquidation depuis 2021, et se trouvera alors de nouveau en déséquilibre.

En effet, selon les termes de la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, « *III. – Les biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ses compétences par le Syndicat mixte de gestion de l'eau et l'assainissement de Guadeloupe sont mis à disposition par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres dans les conditions prévues à l'article L. 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales. [.../...] Les transferts prévus au présent VIII sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu à aucun versement ou honoraires, ni à aucune indemnité ou perception de droit ou taxe. IX. – Les dettes financières des établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences mentionnées au III et relatives aux investissements nécessaires à l'exercice de celles-ci sont transférées au Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe. Les autres dettes exigibles et les créances des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au premier alinéa du présent IX ne sont pas transférés au syndicat mixte. »*

Les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ont été clôturés le 31 août 2021 par délibération du conseil communautaire de la CAGSC en date du 26 août 2021 et mis en liquidation. Selon un courrier du 30 juillet 2021 du préfet et du directeur régional des finances publiques, les budgets « Eau » et « Assainissement » auraient dû être liquidés dans un délai d'un an après leur clôture. Le président de la CAGSC a adressé au préfet un courrier du 1^{er} août 2023 demandant le maintien des budgets de liquidation jusqu'au 31 décembre 2024, courrier sans réponse à ce jour.

La prolongation des opérations de liquidation maintient artificiellement l'équilibre du budget principal, qui aurait d'ores et déjà dû reprendre les déficits des budgets « Eau » et « Assainissement », à hauteur respectivement de 67 109 331 et 4 702 362 euros selon le compte administratif 2022 corrigé. De plus, la CAGSC connaît une situation de trésorerie durablement dégradée, le solde entre les disponibilités et les paiements en instance s'établissant à – 60 M€ début octobre 2023, selon les informations communiquées par le comptable public.

Même si les mesures prises pour améliorer la situation du budget principal ont produit des effets positifs, le budget de la CAGSC n'est donc pas compatible avec la trajectoire de redressement.

V. SUR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT

La chambre invite la CAGSC à :

- Mener à leur terme dans les plus brefs délais les opérations de liquidation des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ». Au terme de cette procédure, les résultats de ces budgets devraient être intégrés dans le budget principal ;
- Limiter les charges à caractère général et de celles de gestion courante ;
- Poursuivre les mesures de maîtrise des dépenses de personnel figurant dans l'avis n° 2019-0112 de la chambre susmentionnées et confirmées par l'ordonnateur, notamment le non remplacement d'agents partant à la retraite et un moratoire sur les nouveaux recrutements d'agents de catégorie C, mais également la mise en cohérence de la mission des agents recrutés pour accompagner des projets spécifiques avec la durée de ces derniers.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Transport » présente, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de manière sincère, un suréquilibre des sections d'exploitation et d'investissement, qui témoigne d'une sous-exécution chronique des dépenses d'équipement. Cette situation ne saurait se poursuivre sans contrevenir à l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « *les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses* ».

La poursuite de la procédure prévue par l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales permettra à la chambre de suivre, chaque année, la mise en œuvre par la commune des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

L'ensemble des propositions de corrections ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17.

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DECLARE** conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2022 et du budget primitif de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe est un déficit de 64 038 544,69 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget voté par la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe pour 2023 n'est pas en équilibre réel ;

- 4) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 5) **DEMANDE** à la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe de faire aboutir en 2024 la liquidation des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
- 6) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 23 novembre 2023.

Présents :

- M. Patrick BARBASTE, président de chambre, président de séance ;
- Mme Sabah-Nora FAOUZI, MM. Laurent CALBO et Hervé SECK, premiers conseillers ;
- M. Olivier DE SOLAN, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick BARBASTE

Gina BREGMESTRE

ANNEXE N° 1 : Budgets de la communauté d'agglomération proposé pour 2023

Tableau n°7 : Budget principal de 2023 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	19 668 297,50	91 701,56	-2 581 441,70	17 178 557
012	Charges de personnel	13 451 003,58	0,00	0,00	13 451 004
014	Atténuations de produits	8 149 327,20	0,00	0,00	8 149 327
65	Autres charges de gestion courantes	1 008 823,89	0,00	-49 000,00	959 824
66	Charges financières	50 419,73	0,00	0,00	50 420
67	Charges exceptionnelles	429 294,88	0,00	0,00	429 295
68	Dotations aux amortissements	3 187 812,56	0,00	715 477,29	3 903 290
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	439 539,08	0,00	-3 143,80	436 395
042	Opér.ordre de transferts entre sections	986 525,85	0,00	0,00	986 526
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	3 690 558,97	0,00	0,00	3 690 559
Total		51 061 603,24	91 701,56	-1 918 108,21	49 235 197
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	2 355,65	0,00	0,00	2 356
70	Produits services, domaines et ventes	4 460,00	0,00	0,00	4 460
73	Impôts et taxes	41 292 263,13	0,00	-8 251,00	41 284 012
74	Dotations et participations	9 020 205,58	0,00	0,00	9 020 206
75	Autres produits de gestion courante	166 497,98	0,00	0,00	166 498
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	14 584,24	0,00	0,00	14 584
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	352 174,81	0,00	0,00	352 175
042	Opér.ordre de transferts entre sections	209 061,85	0,00	0,00	209 061
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		51 061 603,24	0,00	-8 251,00	51 053 352

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	691 902,43	0,00	0,00	691 902
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	3 097 273,52	512 662,33	-313 898,90	3 296 037
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	0,00	75 000
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45,1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	209 061,85	0,00	0,00	209 062
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		4 123 237,80	512 662,33	-313 898,90	4 322 001
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 250 533,27	231 987,23	-30 080,00	2 452 441
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	373 352,52	0,00	0,00	373 352
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	439 539,08	0,00	-3 143,80	436 395
040	Opér.ordre de transferts entre sections	986 525,85	0,00	0,00	986 526
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	73 287,08	0,00	0,00	73 287
Total		4 123 237,80	231 987,23	-33 223,80	4 322 001

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	51 061 603,24	91 701,56	-1 918 108,21	49 235 197
Recettes	51 061 603,24	0,00	-8 251,00	51 053 352
Résultat	0,00	-91 701,56	1 909 857,21	1 818 155
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	4 123 237,80	512 662,33	-313 898,90	4 322 001
Recettes	4 123 237,80	231 987,23	-33 223,80	4 322 001
Résultat	0,00	-280 675,10	280 675,10	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-372 376,66	2 190 532,31	1 818 155

Tableau n°8 : Budget annexe « Transport » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	5 126 201,68	48 672,23	-1 100 204,37	4 074 670
012	Charges de personnel	1 123 947,38	0,00	-114 854,25	1 009 093
014	Atténuations de produits	45 000,00	0,00	0,00	45 000
65	Autres charges de gestion courantes	1 287 339,93	0,00	-237 339,93	1 050 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	1 770 416,46	0,00	-1 488 297,08	282 119
68	Dotations aux amortissements	450 000,00	0,00	1 376 280,86	1 826 281
69	Impôts sur les bénéficiaires assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	1 386 744,44	0,00	-1 002 876,53	383 868
042	Opér.ordre de transferts entre sections	32 441,97	0,00	0,00	32 442
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		11 222 091,86	48 672,23	-2 567 291,30	8 703 473
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	305 562,29	0,00	106 342,13	411 904
73	Impôts et taxes	2 453 476,00	0,00	665 736,40	3 119 212
74	Dotations et participations	1 941 479,86	0,00	0,00	1 941 480
75	Autres produits de gestion courante	14 685,00	0,00	0,00	14 685
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	10 847,00	0,00	0,00	10 847
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	6 496 041,71	0,00	0,00	6 496 042
Total		11 222 091,86	0,00	772 078,53	11 994 170

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 390,00	0,00	-48 390,00	0
21	Immobilisations corporelles	2 415 546,97	0,00	-956 486,53	1 459 060
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	10 847,00	0,00	0,00	10 847
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		2 474 783,97	0,00	-1 004 876,53	1 469 907
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 000,00	0,00	-2 000,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	341 896,93	0,00	0,00	341 896
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	1 386 744,44	0,00	-1 002 876,53	383 868
040	Opér.ordre de transferts entre sections	32 441,97	0,00	0,00	32 442
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	711 700,63	0,00	0,00	711 701
Total		2 474 783,97	0,00	-1 004 876,53	1 469 907

BALANCE GENERALE DU BUDGET TRANSPORT				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	11 222 091,86	48 672,23	-2 567 291,30	8 703 473
Recettes	11 222 091,86	0,00	772 078,53	11 994 170
Résultat	0,00	-48 672,23	3 339 369,83	3 290 697
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	2 474 783,97	0,00	-1 004 876,53	1 469 907
Recettes	2 474 783,97	0,00	-1 004 876,53	1 469 907
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-48 672,23	3 339 369,83	3 290 697

Tableau n°9 : Budget annexe « Irrigation » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	77 702,72	0,00	0,00	77 703
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéficiaires assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	163 083,89	0,00	0,00	163 084
042	Opér.ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	242 863,61	0,00	0,00	242 864
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	223 395,70	0,00	0,00	223 396
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	19 467,91	0,00	0,00	19 468
	Total	242 863,61	0,00	0,00	242 864

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	310 272,00	0,00	0,00	310 272
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		310 272,00	0,00	0,00	310 272
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	163 083,89	0,00	0,00	163 084
040	Opér.ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	145 111,11	0,00	0,00	145 111
Total		310 272,00	0,00	0,00	310 272

BALANCE GENERALE DU BUDGET IRRIGATION				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	242 863,61	0,00	0,00	242 864
Recettes	242 863,61	0,00	0,00	242 864
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	310 272,00	0,00	0,00	310 272
Recettes	310 272,00	0,00	0,00	310 272
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0

Budget annexe « Eau » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	6 562,33	17 579 190,00	0,00	17 585 752
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	264 310,79	90 871,85	0,00	355 183
66	Charges financières	0,00	796 215,48	0,00	796 215
67	Charges exceptionnelles	9 340 488,47	0,00	0,00	9 340 489
68	Dotations aux amortissements	19 177 730,87	0,00	-13 708 711,72	5 469 019
69	Impôts sur les bénéfices assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	47 068 049,51	0,00	0,00	47 068 050
Total		75 857 141,97	18 466 277,33	-13 708 711,72	80 614 708
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	9 604 799,26	0,00	0,00	9 604 799
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		9 604 799,26	0,00	0,00	9 604 799

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	116 116,21	0,00	0,00	116 116
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	245 619,00	0,00	0,00	245 619
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 296 779,54	0,00	1 296 780
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		361 735,21	1 296 779,54	0,00	1 658 515
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	90 072,70	0,00	0,00	90 073
Total		90 072,70	0,00	0,00	90 073

BALANCE GENERALE DU BUDGET EAU				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	75 857 141,97	18 466 277,33	-13 708 711,72	80 614 708
Recettes	9 604 799,26	0,00	0,00	9 604 799
Résultat	-66 252 342,71	-18 466 277,33	13 708 711,72	-71 009 909
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	361 735,21	1 296 779,54	0,00	1 658 515
Recettes	90 072,70	0,00	0,00	90 073
Résultat	-271 662,51	-1 296 779,54	0,00	-1 568 442
Résultat global prévisionnel	-66 524 005,22	-19 763 056,87	13 708 711,72	-72 578 351

Tableau n°10 : Budget annexe « Assainissement » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	10 391,03	83 170,73	0,00	93 562
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	924 784,52	0,00	924 785
67	Charges exceptionnelles	3 543 852,39	0,00	0,00	3 543 852
68	Dotations aux amortissements	4 283 831,62	0,00	-3 204 076,73	1 079 755
69	Impôts sur les bénéficiaires assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	304 534,44	0,00	0,00	304 534
	Total	8 142 609,48	1 007 955,25	-3 204 076,73	5 946 488
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	2 301 698,97	0,00	0,00	2 301 699
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	2 301 698,97	0,00	0,00	2 301 699

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 402 693,98	0,00	1 402 694
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	450 152,66	0,00	450 153
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 506 200,46	0,00	1 506 200
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		0,00	3 359 047,10	0,00	3 359 047
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	37 509,50	0,00	0,00	37 510
Total		37 509,50	0,00	0,00	37 510

BALANCE GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	8 142 609,48	1 007 955,25	-3 204 076,73	5 946 488
Recettes	2 301 698,97	0,00	0,00	2 301 699
Résultat	-5 840 910,51	-1 007 955,25	3 204 076,73	-3 644 789
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	0,00	3 359 047,10	0,00	3 359 047
Recettes	37 509,50	0,00	0,00	37 510
Résultat	37 509,50	-3 359 047,10	0,00	-3 321 537
Résultat global prévisionnel	-5 803 401,01	-4 367 002,35	3 204 076,73	-6 966 326